

Objet : [plastiweb] Point TVA 20/09/2012
Date : jeudi 20 septembre 2012 16:11
De : Bruno ALFANDARI <dr.alfandari@sncpre.org>
Répondre à : plastiweb@esthetique-chirurgie.org
À : <plastiweb@esthetique-chirurgie.org>
Conversation : [plastiweb] Point TVA 20/09/2012

Chers confrères, chères consoeurs,

Malgré nos efforts pour rattraper des discussions bien mal engagées du fait d'intervenants non qualifiés dans ce dossier, le ministère du budget a décidé de passer outre dans le dossier TVA.

Tous les arguments et textes juridiques nous font toujours croire que cette taxation n'a jamais eu - et n'a pas - à être mise en vigueur compte tenu du préjudice qu'elle créé pour nos patients et pour nous par la même occasion.

Cette discrimination de fait pour ceux-là même qui ont déjà l'obligance de ne pas peser sur la solidarité nationale pour accéder à notre chirurgie est inacceptable en l'état actuel du droit quant aux activités médicales de soins.

Voici ci-joint le communiqué qui paraît aujourd'hui pour la spécialité. Aidés de nos conseils juridiques et institutionnels nous allons vous donner rapidement toutes les recommandations nécessaires pour protéger nos activités face à cette ineptie gouvernementale.

Bien syndicalement,

Dr Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE

Communiqué du Syndicat National de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique - jeudi 20 septembre 2012

Le SNCPRE (Syndicat National de la Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique) a appris la volonté du gouvernement d'assujettir à la TVA les actes de chirurgie esthétique.

Une telle taxation est à la fois illégale et injuste.

Elle est illégale, car le droit communautaire en l'état s'y oppose. La Cour de Justice européenne a eu maintes fois l'occasion de rappeler que les actes

ayant une finalité thérapeutique doivent être exonérés de TVA.

Elle est injuste, car elle pénaliserait les patients français, parmi lesquels nombre de personnes très modestes qui ne pourront supporter une hausse brutale de près de 20% des prix sur des actes dont la finalité thérapeutique est pourtant avérée.

Notre syndicat s'oppose donc avec la plus extrême vigueur à ce projet.

Il aura dès lors recours à toutes les voies juridiques utiles pour annuler cette proposition et défendre la pérennité d'une pratique chirurgicale de qualité en France, au bénéfice thérapeutique de ses patients.

ATTENTION: Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive des adhérents du Syndicat national de la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.